## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 NOVEMBRE 2023

Nombre de conseillers : en exercice : 11

Date de convocation: 10/11/2023

présents: 7 votants: 9

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de WILDERSBACH s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jacques MICHEL, Maire

#### Etaient présents :

M. BLANCHARD Laurent; M. HALTER Etienne; Mme LUDWIG Michèle; M. MARCK Maxime, M. MATHIS Jean-Marc; M. MICHEL Jacques, Mme TAGLANG Gabrielle.

## Absent(s) excusé(s):

M. BAUER Christophe (procuration à M. MATHIS Jean-Marc); M. FISCHER Benjamin (procuration à M. BLANCHARD Laurent); M. JACQUOT Daniel.

Absent(s): M. ISSELE Christian.

#### Assistait en outre :

Mme VECK Céline, adjoint administratif.

Vu les dispositions de l'article L.2541-6 du CGCT ainsi que l'article L.2541-7 précisant que le secrétaire de séance en Alsace-Moselle peut être un agent public, le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de cette séance Mme VECK Céline.

## **ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE:**

- 1) Approbation du P.V. de la séance du 12 octobre 2023.
- 2) Décision modificative n°2 Budget Principal 2023.
- 3) RPI de la Rothaine : convention de répartition des frais de fonctionnement de l'école.
- 4) Courrier Bruche Piémont Rail : dégradations accélérées des voies ferrées de la vallée de la Bruche.
- 5) Remboursement d'assurance.
- 6) Mise en place commission Plan de Sauvegarde communal.
- 7) Repas communal de fin d'année.
- 8) Communications / divers.

## ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 OCTOBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

#### DCM N°2023-072

## BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2023 – DECISION MODIFICATIVE N° 2

En raison de la mise en place du prélèvement pour hausse du taux de la taxe d'habitation entre 2017 et 2019, le Maire informe les membres délibérants de la nécessité de procéder à une modification budgétaire au titre du budget principal de l'exercice en cours.

Après en avoir délibéré, les membres délibérants, à l'unanimité, décident de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

#### **BUDGET PRINCIPAL 2023**

| Compte     | Libellé - Objet  | Dépenses | Recettes |
|------------|--|----------|----------|
| 739118-014 | Autres reversements et restitutions sur contributions directes | + 700,00 |          |
| 611-011    | Contrats de prestations de services                            | - 700,00 |          |
|            | TOTAL  | + 0,00   | + 0,00   |

#### DCM N°2023-073

# RPI DE LA ROTHAINE: CONVENTION DE REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Le Maire rappelle aux membres que les communes de Natzwiller, Neuviller-la-Roche et Wildersbach ont formé un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) depuis la rentrée scolaire 2011/2012.

Dans ses séances du 14 juin et du 20 septembre 2011, le conseil municipal a fixé les modalités de répartition des charges de fournitures et de personnel attenantes au RPI. Une convention a été signée pour la mise à disposition des deux ATSEM concernées entre les trois communes.

A la demande du Service de Gestion Comptable de Sélestat, il convient d'harmonier l'ensemble des frais à partager entre les trois communes du RPI de la Rothaine par l'établissement d'une convention unique de partage de tous les frais, y compris les frais de personnel qui ne seront ainsi plus considérés comme étant à la charge au chapitre 014 de chaque commune.

Une réunion de concertation entre les Maires a eu lieu le 7 novembre dernier.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- mettent fin à l'application de toutes décisions et conventions antérieures à compter du 31/12/2023;
- décident d'entériner la convention tripartite proposée, récapitulant l'ensemble des charges partagées et leur mode de partage. Cette convention se substitue aux documents pré-existants;
- chargent le Maire de signer la convention avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **COURRIER DE BRUCHE PIEMONT RAIL**

Après exposition des dégradations accélérées des voies ferrées de la vallée de la Bruche par le Maire et lecture de la copie de courrier du PETR Bruche Mossig, les membres du conseil municipal décident d'attendre la réponse donnée au courrier du PETR avant d'intervenir au niveau communal.

#### <u>DCM N°2023-074</u> ACCEPTATION D'UN REMBOURSEMENT D'ASSURANCE SUITE A SINISTRE

Suite à un sinistre survenu sur le tracteur communal et déclaration auprès des assurances de la commune, le Maire informe les membres du conseil municipal du remplacement de l'aile droite du tracteur communal pour un montant total de 1 378,69 € TTC.

Après discussion, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 ACCEPTE le remboursement à venir par les assurances GROUPAMA. Cette somme sera portée au budget principal de l'exercice en cours.

## <u>DCM N°2023-075</u> MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la décision n°2023-002 prise le 17 janvier 2023, relative à la mise à jour du plan de sauvegarde communal par l'entreprise SECUFORMED de Rothau et demande qu'un groupe de travail soit formé en commission pour fournir les renseignements nécessaires à cette mise à jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la mise en place d'une commission **PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL** ainsi qu'elle suit :

- MICHEL Jacques, Maire
- HALTER Etienne, 1er Adjoint
- MATHIS Jean-Marc, 2<sup>nd</sup> Adjoint
- JACQUOT Daniel, conseiller municipal
- LUDWIG Michèle, conseillère municipale
- TAGLANG Gabrielle, conseillère municipale
- VECK Céline, secrétaire.

### DCM N°2023-076

## REPAS COMMUNAL DE FIN D'ANNEE : CHOIX DU PRESTATAIRE

Le Maire rappelle que le repas communal de fin d'année pour les anciens, les élus et le personnel communal est fixé au dimanche 10 décembre 2023, dans la salle du Château. Trois devis ont été réceptionnés pour la prestation (entrée + plat) dans les conditions exigées chaque année.

Le Conseil municipal, après en discussion, à l'unanimité, décide :

- de retenir le menu à 29 € par personne auprès du restaurant de la Place de Rothau, pain compris ;
- charge Michèle LUDWIG de prospecter pour un dessert à 10 € maximum par personne.

#### **COMMUNICATIONS, DIVERS**

- <u>A</u>: <u>Périscolaire</u>: Une réunion a eu lieu à la demande de la directrice de l'école primaire en présence des maires de 3 communes, des membres de l'association « Les lutins de la serva » et l'agent de service de Natzwiller. Pour une question de sécurisation de l'accès à la garderie, une sonnette sera achetée par l'association et mise en place par la commune de Natzwiller. Un point de situation du fonctionnement de la garderie depuis la rentrée scolaire a été exposé par l'association. L'association demande aux communes de faire des aménagements afin d'améliorer les problèmes liés à la mauvaise acoustique de la salle.
- <u>B</u>: <u>Projet paysager communal</u>: Le Maire souhaite connaître l'optique actuelle des habitants du village quant aux actions à mener pour la poursuite du Projet Paysager pour les années à venir. La commune va organiser une première réunion publique dans ce sens où seront invités les associations du village œuvrant dans le cadre de ce projet, les élus et l'ensemble des habitants. La date est fixée au vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023 à 20h dans la salle du Château.

#### C: Travaux à venir:

- La chaudière des logements des anciens bureaux 48 Rue de Rothau connait des dysfonctionnements. L'employé communal a dû intervenir.
- Salle de la Fraternité : Le projet d'aménagement de l'espace tisanerie se finalise et sera fourni au cabinet Cogenest.

#### D: Manifestations:

- La St Nicolas a lieu l'après-midi du 2 décembre 2023 à Natzwiller. Une réunion préparatoire est prévue le mercredi 15/11/23 à 19h30.
- L'association des parents d'élèves du RPI regroupe les commandes de fromages. Une distribution a été faite dans les boites aux lettres du village en début de semaine.
- Projet de carnaval 2024 : une réunion est organisée le samedi 25/11/2023 à 15h dans la salle à l'étage de la mairie.

<u>**E**</u>: <u>SELECT'OM</u>: La prochaine réunion est prévue le mercredi 29 novembre 2023. Les calendriers et agendas 2024 seront fournis aux délégués communaux.

<u>G</u>: <u>Information aux habitants</u>: Les statistiques du premier mois d'utilisation de l'application PANNEAU POCKET sont données. Une information complémentaire sera diffusée pour inciter les habitants à télécharger l'application, avec proposition d'accompagnement éventuel. Il est rappelé que cette application est un outil d'information complémentaire au site internet communal.

## Séance du Conseil Municipal levée à 21h20.

Prochaine séance le mardi 28 novembre 2023.

#### **SIGNATURES**

| M. MICHEL Jacques,<br>Maire              |       |
|--|-------|
| Mme VECK Céline,<br>Secrétaire de séance | Tells |